

# **VILLAZ INFOS**

MAIRIE 1 Place de la Mairie 74370 VILLAZ

N°°137 JUIN- JUILLET-AOUT 2013

#### A VOTRE AGENDA!

01 JUIN: Porte ouverte au presbytère 14 JUIN: Fête à la garderie à 18h 15 JUIN: Fête du foot dès 9h30 22 JUIN: Fête de la musique dès 20h 28 JUIN: Kermesse école à 16h30 13 JUILLET: Défilé et feux d'artifice dès 21h15

#### PORTE OUVERTE AU PRESBYTERE Le 01 JUIN 2013

Suite à la fin des travaux, avant l'aménagement des appartements, la population de Villaz est invitée à une porte ouverte qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin de 9h à 11h: le verre de l'amitié clôturera cette matinée



#### **MOT DU MAIRE**

A l'approche de l'été et pour répondre aux interrogations de nombreux concitoyens, il apparaît nécessaire de vous tenir informé sur les projets de la commune et de leur évolution.

- Concernant le presbytère en cours d'achèvement, il a permis la réalisation de trois logements locatifs communaux, et d'un local au rez-de-chaussée qui sera en gestion communale, partagé avec la paroisse afin d'assurer leur fonctionnement.
- Concernant les divers bâtiments de l'école, un projet de réaménagement complet a été engagé afin de répondre, pour une troisième année consécutive, à une ouverture de classe. Un équipement temporaire d'algeco à l'arrière du bâtiment n°1 a été installé pour permettre aux activités associatives de fonctionner.
- Cette période transitoire va perturber durant quelques mois le fonctionnement scolaire. Mais ensemble parents d'élèves, enseignants et services communaux, nous devons accepter les désagréments temporaires avec compréhension.
- Vivre ensemble c'est également respecter quelques règles de bonne conduite : il est regrettable de constater régulièrement des dépôts sauvages autour des moloks, alors que nous disposons de deux déchetteries sur le territoire. Même constat pour les déjections canines sur les cheminements piétonniers.
- Après un hiver interminable, osons espérer un été ensoleillé dont nous avons tous besoin.

#### **Bernard EMIN**

Véronique MEGARD a pris ses fonctions en tant que Directrice Générale des Services dans notre commune ; elle occupait précédemment un poste à la Mairie de Cran- Gevrier. Directrice du Pôle de Cohésion Sociale, elle administrait différentes directions dont la petite enfance, l'éducation, les sports, la jeunesse, l'action sociale, l'emploi et l'insertion.

D'autres missions l'attendent à Villaz, telles que la gestion du personnel, le budget, la communication... Bienvenue à Véronique.



#### **INFOS MUNICIPALES**

#### **CONSEILS MUNICIPAUX**

#### séance du 22 avril 2013

## Délibération n° 4.1.2013 - Budget général 2013 – Décision Modificative n°1

Réajustement du budget de fonctionnement suite à une recette exceptionnelle à reverser. (Délibération adoptée à l'unanimité)

# Délibération n° 4.2.2013 - Personnel communal – création d'un poste d'attaché territorial principal – Modification du tableau des effectifs

Ce poste est créé pour l'embauche de la nouvelle Directrice Générale des Services recrutée par voix de mutation et qui est sur un emploi d'attaché territorial principal.

(Délibération adoptée à la majorité : 10 voix « Pour » et 2 abstentions)

# Délibération n° 4.3.2013 - Personnel communal - Régime indemnitaire - Mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.)

Cette prime de fonctions et de résultats pourra être versée aux agents relevant des grades d'attaché territorial et d'attaché territorial principal. Elle se compose en deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

(Délibération adoptée à la majorité : 10 voix « Pour » et 2 abstentions)

#### Délibération n° 4.4.2013 - Modification de la répartition des sièges des conseillers communautaires

- Le conseil communautaire propose la règle suivante :
- 2 sièges pour les communes de moins de 1500 habitants
- 3 sièges pour les communes entre 1500 et 2500

- 4 sièges pour les communes de plus de 2500
- 5 sièges pour les communes de plus de 3500
- Ce qui fait un total de 25 sièges répartis comme suit :

Communes	Population	Nbre de
Communes	municipale	sièges
Aviernoz	788	2
Charvonnex	1 077	2
Evires	1 235	2
Groisy	3 195	4
Les Ollières	832	2
Nâves Parmelan	936	2
St Martin Bellevue	2 433	3
Thorens Glières	3 142	4
Villaz	2 580	4
TOTAL	16 218	25

(Délibération adoptée à l'unanimité)

## Délibération n° 4.4.2013 - Approbation de la modification n° 1 du PLU

Le dossier de modification approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de VILLAZ aux jours et heures habituels d'ouverture.

(Délibération adoptée à la majorité : 9 voix « Pour », 2 voix « Contre » et 1 abstention)

#### Infos INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise du 06 Mai au 28 Juin une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 12000 logements...Parmi ces logements certains se situent dans notre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle .Ils sont prévenus individuellement par une lettre et informés du nom de l'enquêteur;

Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

#### Antenne Relais SFR Route du Grand Nant

Le 06 Janvier 2006, le conseil municipal précédent de VILLAZ s'était réuni pour discuter puis approuver le projet d'une convention avec SFR, relatif à la location d'un terrain en vue de la mise en place d'une infrastructure radioélectrique sur le terrain attenant aux ateliers municipaux (à coté de celui existant d'ORANGE).

La durée de cette convention est de 12 ans à compter du 01/04/2006 et ce pour un montant annuel de 5030 euros.

Le 07 mars 2006, la société SFR avait été autorisée à installer une antenne sur ce site, mais n'a pas donné suite.

En 2011, SFR reprend contact avec la Commune, en vue de redéposer une nouvelle demande d'installation de relais de radiotéléphonie.

En décembre 2011, à la demande de la Commune, une société agréée, mandatée par ORANGE a réalisé des mesures de champs électromagnétiques dans l'environnement du relais existant : école, maison de convalescence, mairie, ...

Les résultats obtenus sont très largement inférieurs aux normes de sécurité exigées par la loi. Ceux-ci sont consultables en mairie.

En août 2012, la société SFR redépose une nouvelle Déclaration Préalable, en vue de l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain communal, pour lequel elle paye un loyer depuis 2006.

Après recherches et renseignements, il s'avère que la jurisprudence en matière d'urbanisme limite le pouvoir des maires : « dès lors que l'installation envisagée respecte les prescriptions du décret du 03 Mai 2002 (relatif au respect des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques), les maires ne peuvent plus s'opposer aux déclarations préalables pour ce type d'installation ».

La société SFR étant contractuellement locataire du terrain, la commune n'était pas en capacité de refuser.

Le 26 octobre 2012, la société S.F.R. est autorisée à créer un relais de radiotéléphonie sur le site, à l'identique de celui existant.

Alors que le bail de location prend fin à 30/03/2018 les travaux n'ont toujours pas démarré à ce jour.



Les « Bouchons d'Amour » de la HAUTE-SAVOIE sont nés en 2006.

Depuis cette date, notre association départementale a toujours oeuvré fidèlement sous l'égide de la structure nationale, "Les Bouchons d'Amour".

Or, il apparaît aujourd'hui que les responsables nationaux et régionaux bafouent ses fondements originels, à savoir que "la récolte des bouchons doit bénéficier en priorité aux personnes en situation de handicap les plus démunies".

Pourtant, ce postulat s'inscrivait pleinement dans notre propre approche, d'autant plus que les dossiers étaient étudiés selon un quotient familial établi par le Conseil Général.

Mais, contre toute attente, nos dirigeants se sont radicalement affranchis de cette noble idée.

Désormais, les "Bouchons d'Amour" privilégient les grosses associations "Handi", qu'elles subventionnent généreusement et qui prélèvent sur le produit de nos collectes une enveloppe de fonctionnement, contrairement à la règle excluant tout prélèvement budgétaire sur la vente des bouchons plastiques pour le fonctionnement de l'association.

Il n'est pas inutile de rappeler tout d'abord que la Haute-Savoie est le plus grand collecteur de bouchons de la "région 5" avec une moyenne de 43 tonnes triées annuellement, et de signaler ensuite que le budget alloué à ces grosses associations représente plus de 40 % des sommes générées par la vente des bouchons plastiques.

En outre, nous nous sommes aperçus qu'à plusieurs reprises, des dossiers individuels dont nombre issus de notre département, ont été rejetés par le bureau de la "région 5", qui est hélas resté sourd à nos demandes d'explications et autres légitimes questionnements.

A l'évidence, nous avons affaire ici à un véritable détournement du fruit du travail des bénévoles et sympathisants de notre association.

Aussi, face à cette situation fâcheuse et à des comportements inacceptables qu'il n'entend pas cautionner, le Conseil d'Administration des "Bouchons d'Amour 74" a-t-il décidé unanimement son retrait définitif des "Bouchons d'Amour" à compter du 31 décembre 2012, ce terme nous permettant de respecter nos obligations conventionnelles.

Pour autant, notre engagement en faveur des personnes en situation de handicap demeure intact et nous nous permettrons donc de faire toujours appel à votre collaboration pour continuer sans répit la collecte, le tri et l'expédition des bouchons.

Et ce, par le biais d'une nouvelle association à rayonnement départemental, "Les Bouchons 74", en cours de constitution.

Cette identité nouvelle nous assurera, en toute indépendance, que notre forte mobilisation bénéficiera directement à nos concitoyens handicapés haut-savoyards en grande difficulté, alors que ce département n'en retire plus aujourd'hui le fruit escompté.

#### **ENVIRONNEMENT**

#### Les déchets verts

#### Ces dépôts ne sont pas sans impact :

Qui dit matière organique dit décomposition! La décomposition des déchets verts va provoquer l'apparition en grand nombre de microorganismes décomposeurs qui vont épuiser l'oxygène de l'eau au détriment de toute la faune présente, c'est le phénomène d'eutrophisation. Il amplifie également le colmatage du fond du lit et la turbidité de l'eau, dégradant ainsi le milieu.

De plus, les dépôts (notamment les déchets de tonte) laissent couler des « jus » qui polluent plus ou moins fortement les sols, les cours d'eau et les nappes souterraines.

Les dépôts de déchets verts ont donc un impact sur nos cours d'eau surtout sur les plus modestes qui ont un faible débit (faible dilution de la pollution) sans parler des nuisances olfactives et visuelles.

#### Oue faire des déchets verts ?

Les apporter à la déchetterie,

Les composter à une distance respectable de tout cours d'eau.

#### Opération « composteurs »...

Prochaine livraison fin juin 2013 : faites votre réservation!

Fort du succès de l'opération 2009-2010 et pour répondre à une demande importante, la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) relance les commandes groupées de composteurs individuels. Cette démarche permet de soutenir la valorisation des bio-déchets en direct par les habitants. Un petit geste au quotidien ayant de fortes répercussions puisque l'on estime que 30% de nos déchets peuvent être compostés. Pour notre territoire, cela représente 64kg par habitant et par an!

Pour cette nouvelle opération, la CCPF vous propose deux modèles et deux volumes différents de composteurs : bois ou plastique / 400 litres ou 600 litres. Vous pouvez dès à présent réserver 1 ou 2 composteurs, en fonction de la taille de votre jardin ou de votre production de déchets compostables (déchets de jardin et déchets de cuisine) :

- Composteur de 400 litres: foyer de 4 personnes avec moins de 500 m² d'espaces verts à entretenir
- ➤ Composteur de 600 litres : foyer de plus de 4 personnes et/ou avec plus de 500m² de surface extérieure

Le compostage en bac nécessite un brassage régulier (environ 1 fois par mois). Pour faciliter ce geste, la CCPF vous propose l'achat d'une tige aératrice à moindre coût ou bien, vous offre la possibilité d'acheter 2 composteurs ce qui permet d'espacer le brassage des matières.

La CCPF fournit gratuitement un bio-seau pour chaque foyer ayant passé commande. Ce dernier permet de trier et stocker vos bio-déchets de cuisine avant de les déposer dans votre composteur. Un guide du compostage est également remis pour chaque commande.

Le service DECHETS de la CCPF reste disponible pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions dans votre démarche de compostage. Contact : Déborah VIGNÉ - Tél. : 04 50 22 43 80.

Toutes les informations techniques et les tarifs sont sur le site internet de la CCPF: <a href="https://www.paysdefilliere.com">www.paysdefilliere.com</a> – onglet DECHETS => Compostage

Les **commandes sont possibles jusqu'au 30 mai 2013**, pour une livraison fin juin. Pour commander, renvoyer votre bon de commande et votre chèque à : CCPF – 300 rue des Fleuries – 74570 THORENS GLIERES

# Information sur la réglementation applicable aux plantations :

Il faut tout d'abord distinguer celle applicable le long des limites avec le voisin et celle applicable le long des voies de circulation.

#### \*<u>Le long d'une limite séparative</u> c'est le Code Civil qui s'applique:

- -tout arbre dépassant (ou pouvant dépasser) 2.00 m de haut doit être planté à plus de 2.00m de la limite séparative (axe du tronc)
- tout arbre ou arbuste ne dépassant pas 2.00 m de haut doit être planté à 0.50m de la limite séparative (axe du tronc)
- -les branches ne doivent pas dépasser chez le voisin
- -si des branches dépassent, le voisin peut demander au propriétaire de les couper, mais vous ne pouvez pas les couper vous-même. Si ce dernier refuse il faut s'adresser au Tribunal d'Instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

#### \*Le long des voies de circulation :

Plusieurs règlementions s'appliquent en plus du Code Civil

- -le P.L.U. indique que les haies ne devront créer aucune gêne pour la visibilité et la sécurité des voies et précise notamment que la hauteur maximale des haies situées à moins de 50.00m d'un carrefour et celles situées à l'intérieur d'une courbe ne doivent pas dépasser 1.00m de hauteur.
- Il indique également que des reculs pourront être imposés afin de faciliter l'entretien des voies et des dépendances.
- Le Code de la Voirie Routière stipule « seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres du Domaine Public
- routier». Il en découle donc qu'aucune plantation de haies ou d'arbres ne peut se faire à moins de 2.00m de la limite d'emprise d'une voie publique.
- Les branches des haies et arbres ne doivent pas dépasser ni sur l'emprise d'une voie publique, ni sur celle d'un chemin rural.

Comme vous avez peut- être pu déjà le constater, notamment cet hiver, le phénomène s'accentue sous le poids de la neige. Les branches et haies qui empiètent sur l'emprise d'une voie rendent la circulation automobile ou piétonne difficile voir dangereuse. Cet empiétement provoque également une gêne pour les engins de déneigement, qui ne peuvent pas nettoyer la largeur totale de la voie, aggravant encore le danger, notamment lors de croisement de véhicules tels que les bus et les poids lourds.

En cas de négligence d'élagage le long des voies publiques et chemins ruraux par le propriétaire, en vertu de ces pouvoirs de police, le Maire peut dans un premier temps le mettre en demeure d'exécuter ces travaux d'élagage dans un délai donné. A défaut les travaux d'élagage peuvent être effectués par la Commune aux frais du propriétaire.

# MISE A JOUR DES PERSONNES FRONTALIERES

Si vous travaillez en Suisse et que vous habitez en France, vous avez le statut de travailleur frontalier, quelle que soit votre nationalité. Dans le cadre d'accords internationaux, le canton de Genève réserve une partie de cet impôt au Conseil Général de la Haute –Savoie sous la forme d'une dotation. Une partie de cette dotation est reversée aux communes en fonction du nombre de frontaliers.

Alors, si vous n'êtes pas encore inscrit en mairie, et afin que la commune puisse bénéficier de la dotation à laquelle elle a droit, n'oubliez pas de vous rendre en mairie en vous munissant de votre numéro de permis de travail.

D'avance merci.



#### VIE DES ASSOCIATIONS

#### ACEPP74 : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de Haute-Savoie

300 avenue de Bonatray, 74370 VILLAZ (local sous la salle des Fêtes) www.acepp74.fr

- ➤ Notre Assemblée Générale a eu lieu le 16 mai à La Roche-sur-Foron
- > Prochaines formations :
  - PEDAGOGIQUES 13 et 14 juin : « Et si on sortait jouer dehors », Martial Farhi
  - GESTION ASSOCIATIVE :
     22 juin : « La Fonction de Trésorier d'une association », Eric Plissonnnier
  - DATE A CONFIRMER!

    Création d'une micro-crèche associative. Si vous êtes intéressé(e) par cette formation **gratuite**, merci de contacter Alexis au local de l'association 04.50.23.20.87 ou 06.87.82.41.27, ou par mail acepp74@orange.fr

En vous souhaitant un très bel été, espérons-le ensoleillé!

L'équipe de l'Acepp74

#### **AEL**

Dates d'inscriptions avancées aux 15 et 19 juin

Attention, les inscriptions à la garderie habituellement programmées avec l'AG de l'association le samedi avant la rentrée scolaire, auront lieu cette année à la suite d'une réunion d'information qui se tiendra le samedi 15 juin 2013, à la garderie, de 9h à 12h. Pour les absents, une session de rattrapage aura lieu le mercredi 19 juin à partir de 18h30.

Cette réunion permettra de présenter aux parents les nouvelles modalités de fonctionnement de la Garderie, qui devront tenir compte de la capacité d'accueil de la structure. En effet, du fait des travaux au sein du groupe scolaire de l'école, les locaux mis à disposition vont changer. Par ailleurs, les recrutements ne sont pas finalisés pour la rentrée. Il est ainsi fort probable que l'association soit dans l'obligation de limiter le nombre d'enfants et d'instaurer un système d'inscription au mois.

Fête de la garderie le **vendredi 14 juin dès 18 h.** En cette fin d'année scolaire, l'association AEL, ses animatrices dévouées et les parents gestionnaires bénévoles, sont heureux d'inviter les parents et enfants utilisateurs (ainsi que tous ceux ne fréquentant plus la garderie mais qui ont eu, par le passé, le soulagement de connaître ce précieux service) à un moment convivial avec l'ensemble de l'équipe. L'occasion de faire connaissance, mais aussi de saluer le départ des animatrices les plus "anciennes".

#### Fête de l'école 2013!!



L'Association des Parents d'Elèves de Villaz organise la fête de fin d'année scolaire le vendredi 28 juin 2013 après la classe. Cette kermesse a pour but de récolter des fonds qui aideront l'école à financer les activités et projets de vos enfants. A l'issue nous mettons en place un buffet canadien\* avec à disposition un bar.

Entrée 5€ / enfant : Goûter - kermesse – soirée Entrée 5€ / adulte : Apéritif - kermesse - soirée

Un mot plus explicatif vous sera communiqué via le cahier de liaison de vos enfants.

Alors réserver d'ores et déjà votre fin d'aprèsmidi et votre soirée pour passer un moment formidable et finir l'année en beauté!

\* buffet canadien : chaque famille apporte un plat salé et/ou sucré.



La saison se termine avec nos traditionnels rendez-vous, retrouvez-les en fin d'article.

Les dirigeants et éducateurs de l'ASP préparent déjà activement la suivante : pour répondre au mieux aux besoins de nos joueurs et de nos équipes, il est nécessaire de connaître approximativement le futur nombre d'enfants par catégorie.

De plus les inscriptions en championnat se font début juillet, même s'il est possible de rajouter des équipes en septembre.

C'est pourquoi nous devons anticiper au maximum et savoir sur qui compter la saison prochaine ... pour se faire les entraînements sont libres au mois de juin, pour découvrir l'activité mais aussi rencontrer les éducateurs.

#### Football féminin

Forts de plus en plus de licenciées, le club souhaite engager à nouveau en championnat une équipe sénior. Entraînement tous les mardis est proposé à 18h30, essai libre jusqu'à la fin de la saison.

Un noyau de 6 joueuses U15 existe pour la saison prochaine, une équipe U15 Féminines en championnat.

#### Football des jeunes

Accueillir et encadrer garçons et filles au sein de l'école de football, de 5 à 12 ans, au sein de nos différentes équipes.

Mais aussi poursuivre cette formation au sein des équipes U13, U15 et U17, toutes représentées avec des éducateurs diplômés de qualité.

Toutes les personnes intéressées par ces projets peuvent nous rejoindre et doivent nous contacter!!

> Stade 04 50 64 90 34 Mathieu, responsable jeunes et correspondant, 06 62 41 26 06, asp.villaz@orange.fr

N'oubliez pas le site internet du club :

aspv.footeo.com

#### **Manifestations:**

- Le Samedi 15 Juin au stade Louis Baud, l'ASP organise sa Fête du Foot



#### **Programme:**

A partir de 9h30, matchs exhibitions des catégories jeunes (avec les mamans !!!), 11h00 vin d'honneur offert par le président 12h00 repas sous la pinède.

Cartes repas à retirer sur place:

Menu adulte 8€ Menu enfant 6€.

14h30 assemblée générale suivie des demandes de licence 2013-2014.

Puis de 17h00 à 22h30 tournoi vétérans « challenge Camille MOUTHON ». Repas sous le chapiteau à 12€ (menu vétéran, tomme, glace, café).

- **Le Samedi 22 Juin** au stade Louis Baud, l'ASP organise ses **tournois**:
  - U 11 de 9h à 12h30
  - U 13 de 14h à 18h

# ASSOCIATION DANSE ET CULTURE

#### **ZUMBA**:

Les cours sont assurés par Johanna BEVILLARD. Ils ont lieu le mardi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 19h à 19h45
- De 20h à 20h45

Inscription à la salle des fêtes de Villaz, le mardi 24 septembre 2013, à partir de 18 heures. La reprise des cours, le mardi 2/10/2013.

#### DANSE:

Les cours de danse « modern jazz » sont assurés par Johanna BEVILLARD, professeur diplômée d'Etat. Ils ont lieu le jeudi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 17h à 17h45 pour les 4/6 ans
- De 17h45 à 18h45 pour les 7/9 ans
- De 18h45 à 19h45 pour les ados/adultes
- Le mardi de 17h45 à 18h45 pour les 10/13 ans.

Planning provisoire en fonction du nombre d'inscription.

Inscription à la salle des fêtes de Villaz, le jeudi 26 septembre 2013 à partir de 18 heures. Reprises des cours le jeudi 03/10/2013.

#### Renseignements:

Johanna Bévillard 06.65.65.00.89 Christine Bévillard 04.50.60.66.31 06.30.21.90.17

Mail: adcvillaz@gmail.com

Site internet : adc-danse-villaz@clubeo.com

#### **CRECHE** « les renardeaux »



Visite passerelle école – crèche pour le groupe des grands (2 ans) dates retenues les 4/06, 11/06, 13/06, 20/06.

Rencontre hebdomadaire école – crèche autour du livre : deux élèves de CM2 viennent raconter une histoire aux enfants.

Sortie de fin d'année pour tous les enfants, théâtre champêtre le 28 juin.

Fête de fin d'année pour toutes les familles le 5 juillet.

Sortie chalet Chappuis avec le groupe des grands date à définir selon le temps.

Fermeture de la crèche du 29 juillet au 20 août

#### **FJEP**

#### Animation de Mai:



DIMANCHE 26 (18h!)	Qui a volé le cog de Mr et <u>Mme x</u> Les Casse-pieds (CE2-CM1)	Au bar à cas Collégiens
LUNDI 27	Le Conseil des Parents  Les Diablotins Zinzins  (CP-CE1-CE2)	<u>Dernière Volonté</u> Collégiens
MARDI 28	<u>Au bar à cas</u> Collégiens	Le rendez-vous de Senlis Lycéens
MERCREDI 29	<u>Le Conseil des Parents</u> Les Diablotins Zinzins (CP-CE1-CE2)	Qui a volé le cog de Mr et Mme x Les Casse-pieds (CE2-CM1)
JEUDI 30	<u>Dernière Volonté</u> Collégiens	<u>Le rendez-vous de</u> <u>Senlis</u> Lycéens

LILIAZ - NAVES

A la salle des fêtes de Villaz, à 20h. Entrée: 2€

#### Animations:

#### Fête de la Musique

Comme chaque année, le FJEP fêtera la musique à Villaz : ce sera le **samedi 22 juin** à partir de 20h00.

Le beau temps sera au rendez-vous, nous en sommes certains! Le programme est alléchant, Jugez-en par vous-même:

- Ils ont fait un triomphe comme première partie de Zaz au festival de Chainaz-Les-Frasses en 2010. Ils nous entraîneront avec leur rock festif endiablé: nous aurons la joie d'accueillir "Les Chiens D'Talus".
- Ensuite, le trio "Ennessy" nous enchantera avec un répertoire de reprises en français et en anglais dans un style à dominance country rock.
- Nous comptons aussi sur un groupe de jeunes musiciens rock.

Comme d'habitude, buvette et petite restauration seront là pour vous satisfaire.

Alors réservez d'ores et déjà votre soirée!"

#### Vide-grenier

Comme chaque année, le FJEP, à l'occasion de la Vogue annuelle, organise le 8 septembre 2013 son vide-grenier, **RESERVE AUX NON PROFESSIONNELS**, qui connaît un succès croissant au fil des années.

Inscription indispensable à l'avance avec le bulletin que vous trouverez dans le présent Villaz-Info ou sur http://villaz.fr

#### **Bulletin d'inscription**

A retourner **avant le 1er septembre 2013 à** FJEP, 79, avenue de Bonatray 74370 VILLAZ (boîte aux lettres placée sous l'escalier de l'ancienne école)

#### **Règlement:**

- Obligation de joindre une copie de votre carte d'identité (recto-verso) ou passeport lors de l'inscription
- Accueil des exposants de 6h00 à 8h00
- Respect du **sens unique de circulation** au moment de l'installation des stands
- Interdiction de circuler en voiture sur le site de 8h00 jusqu'à 18h00
- Aucun remboursement ne sera effectué
- Laisser son **emplacement propre**, ne pas laisser ses invendus sur place

Tarif: 2€50 le mètre linéaire Renseignements: 09 52 75 53 90 -06 34 95 75 81 - 06 82 54 96 38 Mail: fjepvillaz@gmail.com

l'adresse ci-dessus

Possibilité de petite restauration sur place (autre association)
Nom, Prénom : Téléphone :
Adresse :
Mail:
Nombre de mètre linéaire à réserver :
X 2.50 € = €
Joindre un chèque à l'ordre du FJEP à

Tarif : 2€50 le mètre linéaire Renseignements : 09 52 75 53 90 -06 34 95 75 81 - 06 82 54 96 38

Mail: fjepvillaz@gmail.com



#### Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
  - (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne participer qu'à une seule autre manifestation maximum de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

J'atteste aussi avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à l'appliquer sans restriction. Tout manquement de ma part engagerait ma responsabilité personnelle et pécuniaire.

Tout bulletin incomplet, sans duplicata de carte d'identité, sans signature, ne sera pas pris en compte

Fait à	le
Signature :	

Souhaits particuliers (selon possibilités):

# CLUB « QUESTION POUR UN CHAMPION »



Nous nous réunissons tous les jeudis à la salle de la Filière de 19h00 à 22h30 et même plus tard selon le nombre de participants.

Une nouvelle adhérente est venue nous rejoindre il y a peu de temps et nous sommes heureux de voir qu'elle prend beaucoup de plaisir soit à être « écoutante » soit à jouer et paraît avoir des connaissances en beaucoup de domaines.

Au mois d'Avril, le club a reçu dans le cadre de notre championnat « Rhône-Alpes » les clubs de Saint Denis Lès Bourg et Vienne ; cette manche a vu le club de Villaz terminer 2<sup>ème</sup> sur 3 et se retrouve au classement général 5<sup>ème</sup> sur 9 clubs qui participent à ce même championnat; Bravo aux brillants acteurs et actrices On pourrait dire que la devise du club est : « on ne lâche rien »! Un repas, varié et copieux, a été ensuite préparé et servi par certains membre de notre club qui font beaucoup pour satisfaire tous participants ;merci très sincèrement à toutes et à tous.

L'après- midi, des parties complètes ont été jouées dans la bonne humeur pour celles et ceux qui le souhaitaient.

Le 1<sup>er</sup> Juin, le club de Villaz se déplacera à Valence dans le cadre de notre championnat Rhône-Alpes pour jouer conte Valence et St

Chamond1 et le 22 Juin notre club recevra Brignais et St Chamond 2.

Avant de terminer un peu d'humour :

Alors que nous jouions le 4 à la suite sur le thème : « les Gérard célèbres » une personne, membre de notre club, a posé la question suivante : « Mr et Mme Mansoif ont un fils comment le prénomme-t-il ? », réponse : Gérard......car j'ai rarement soif!!

#### INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2013/2014

En fin d'année scolaire, il sera remis aux enfants scolarisés un dossier d'inscription pour la rentrée de septembre 2013.

Il comprendra une fiche de renseignements, un exemplaire du règlement, les tarifs, ainsi que la fiche d'inscription mensuelle pour le mois de septembre 2013.

Tous ces documents seront disponibles fin juin sur le site de la commune

www.villaz.fr

onglet: Vie quotidienne/vie scolaire

Une permanence sera toutefois assurée en mairie

le samedi 31 août 2013

#### **FETE NATIONALE**

Le 13 Juillet 2013, à 21h15, le défilé aux lampions avec la **Batterie Fanfare** de VILLAZ, partira de la place de la mairie;

A son arrivée à la salle des fêtes, un concert se déroulera en attendant les feux d'artifice.

#### Buvette et casse-croûte organisé par Plein Air Aventure



PROCHAINE EDITION

Merci de faire suivre vos articles

#### **AVANT LE 15 JUIN 2013**

Courriel: mairie@villaz;fr

#### Correspondante du Dauphiné Libéré:

Notre correspondante locale du Dauphiné libéré, Anne HISCOCK, arrête ses fonctions fin Juin ; les compétences requises : aimer écrire, être disponible, avoir un bon relationnel, un ordinateur et un appareil photo. Si cette fonction vous intéresse, vous pouvez contacter Anne HISCOCK au 04 50 64 94 40 en soirée.

#### FILIERE AVENTURE

#### INFOS ETE 2013

#### **ESCALADE JEUNES**

DE 8 A14 ANS

LE MERCREDI MATIN OU APRES MIDI EN EXTERIEUR SUR LES FALAISES DE LA REGION.

#### ESCALADE ADULTES

LE VENDREDI APRES MIDI OU LE SAMEDI MATIN

### RANDONNEE TOUT TERRAIN NOUVEAU POUR ADOS ET ADULTES

#### LE DIMANCHE 9 JUIN (DECOUVERTE)

POUR PREPARER VOTRE ETE OU AVOIR LE PIED PLUS SUR EN MONTAGNE.

#### **AU PROGRAMME:**

PROGRESSION SUR DIFFERENTS TERRAINS.
MANIPULATIONS DE CORDE. LES NŒUDS,
LES ANCRAGES, ETC...

UTILISATION DU MATERIEL DE SECURITE. , BAUDRIER, AUTO BLOQUANTS, CORDES FIXES

#### **STAGES ETE**

#### POUR LES 12/15 ANS

DU 8 AU 10 JUILLET

**DECOUVERTE DES GLACIERS DU MONT ROSE.**: 3JOURS AVEC 1 CAMP DE
BASE ET 1 NUIT EN REFUGE

#### POUR LES 10/12 ANS

DU 11 AU 13 JUILLET

MULTIACTIVITES EN BELLEDONNE AUTOUR DES LACS ROBERT ESCALADE, RANDO. VIA-FERRATTA, CAMPING.

#### POUR LES 8/12 ANS

DU 28 AU 30 AOUT

MULTIACTIVITES DANS LES BAUGES CANYON, PARCOURS AVENTURE,

ESCALADE, CAMPING.

**ENCADREMENT**: PROFESSIONNELS ET

BENEVOLES + PARENTS

#### CONTACT:

#### WWW.FILIEREAVENTURES.FR

E.MAIL:

JDCNDELAHAYE@WANADOO.FR TEL: SECRETARIAT: 06 87 84 76 63

PRESIDENTE: 06 80 91 14 22







### HABITANTS CHAUFFES AU TOUT ELECTRIQUE, MOBILISEZ-VOUS! LA MAIRIE DE VILLAZ VOUS INVITE A PARTICIPER A L'EFFACEMENT DIFFUS

Villaz, le 23 mai 2013

Madame, Monsieur,

Le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Association des Maires, avec le soutien de l'association prioriterre, invitent les communes de notre département à soutenir une démarche innovante permettant de réduire collectivement nos consommations d'électricité : l'effacement diffus.

Qui est concerné ? Toutes les personnes se chauffant à l'électricité.

En quoi consiste ce dispositif? L'effacement diffus consiste à suspendre le fonctionnement des appareils de chauffage électriques (radiateurs et chauffe-eau) sur de courtes durées, afin d'éviter au réseau électrique de faire appel à des centrales thermiques d'appoint. Ces centrales sont coûteuses et émettent beaucoup de gaz à effet de serre.

Quelles économies peut-on en attendre ? Ce dispositif contribue à la sécurité du réseau électrique et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et vous permet également de suivre votre consommation en temps réel grâce à un espace personnalisé sur Internet. Associé aux modulations, cet outil permet de réaliser des économies sur votre consommation d'électricité, sans impact sur votre confort.

Quel est le coût d'une installation? Le boîtier est fourni gratuitement, sans aucun frais ni d'installation, ni d'abonnement. Voltalis, unique opérateur d'effacement diffus qualifié par RTE (Réseau de transport d'électricité), est rémunéré par ce dernier sur les économies qu'il réalise pour le réseau

Comment prendre rendez-vous? En contactant l'opérateur Voltalis:

- ✓ Par téléphone, au 04 89 12 08 43
- ✓ Par Email, à l'adresse : hautesavoie@voltalis.com
- ✓ En remplissant le coupon-réponse ci-dessous

L'installation est gratuite et ne nécessite pas de changer de fournisseur d'électricité.

En espérant que cette démarche solidaire retiendra toute votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire, Bernard EMIN

×		Maria
	COUPON-REPONSE	
Téléphone fixe:	Téléphone mobile :	
Mail:		
	alis, Immeuble Gemellyon Nord, 57 Boulevard Marius Vivier-Mer	

#### COMPOSITION DU DOSSIER A RENVOYER

### COMPLET AVANT LE 05 JUILLET 2013

જ જ જ જ જ જ

Sous peine de pénalités financières prévues dans le règlement

<ol> <li>□ La demande de carte d'abonnement au tircomplétée et signée (recto et verso)</li> <li>□ 1 photo <u>d'identité récente</u> portant le nom de 3. □ 1 chèque bancaire ou postal de 40 € par plusieurs enfants) à l'ordre de « Régie de recette au dos. Le paiement en espèce est accepté mais car un reçu de paiement vous est obligatoirement d. □ L'engagement ci-dessous dûment complété</li> </ol>	e l'élève au dos, au format légal enfant (possibilité de ne faire qu'un s es Transports CCPF » portant le nom du uniquement au bureau pendant les heur remis.	seul chèque s ou des élèves
ANINET 2012 2014	ENGACE HENT )	
ANNEE 2013-2014 -	ENGAGEMENT à signer	
Nom de l'élève		<u> </u>
	1	de inst
Prénom	F	ÎLIÈRE
Commune de Domicile		( Columbia ( Columbia)
Etablissement scolaire		
Nom de l'Arrêt de Car (point de montée et descen	+0)	
	16)	
Règlement Intérieur des Transports Scolaires 2 * Je l'ai lu et je l'accepte	013/2014 : (merci de coche	er d'une ⊠) □
Règles de Conduite dans le car et aux abords :		
* J'emprunte uniquement le service sur leq	uel je suis inscrit(e)	
* A l'arrêt, je ne me précipite pas à l'arrive		
* Je présente ma carte de transport au c	onducteur à chaque montée dans le car	
* J'attache ma ceinture de sécurité dans	tous les cars qui en sont équipés	
* Dans le car, je reste assis(e) pendant to		
* Je ne chahute pas et ne lance aucun proj		
<ul> <li>* Je suis respectueux(se) vis-à-vis du con</li> <li>* Je ne laisse pas de déchets dans le car</li> </ul>		
* Je tiens compte des consignes de sécuri		
* Avant de traverser, je laisse le car s'éloi		
→ TOUTE DETERIORATION ENGAGE LA RES. → TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT ENT	PONSABILITE DES PARENTS.	. <del>-</del>
Signature de l'Elève	Signature des Parents	

Signature des Parents



### DEMANDE DE CARTE D'ABONNEMENT

#### AU TITRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE2013/2014

VALABLE POUR UN ALLER-RETOUR QUOTIDIEN PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE

Toutes les demandes doivent être transmises à :	NOM ET ADRESSE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal ☐ Famille d'accueil
CC DU PAYS DE FILLIERE	
300 rue des Fleuries	
74570 THORENS-GLIERES	
Tel: 04-50-22-43-80 Fax: 04-50-22-82-09	
transport.scolaire@paysdefilliere.com	
AVANT LE: 05/07/2013	TITE DELICETEVE PROPERTY PROPERTY AND A SECOND PROPERTY OF THE
表示。在1965年中的特殊的。 1965年中的第一年的中央的特殊的。 1965年中的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央的中央	INTERPELECTEVE SERVICE
Nom:	NI9 412 O
Prénom :	N° élève: 0
	Né(e) le : _/_/
Commune :	Sexe: M F
Tél Port. du représentant _	
POUR L'ANNEE 2013/2	2014 VOUS SEREZ SCOLARISE(E)
Etablissement scolaire :	Commune étab. :
☐ 1/2 pensionnaire ☐ Externe NE C	CONCERNE PAS LES ELEVES INTERNES
Maternelle CP CE1	CE2 CM1 CM2
6ème 5ème 4ème	3ème Seconde Première
Terminale BTA CPA C.	
	AP 1ère an CAP 2ème ar BEP 1ère an
BEP 2ème ar 4ème Techno 3ème Techno A	utres (A préciser)
Section(1) ————————————————————————————————————	Langue 1————
Option(s) (2)	Langue 2
(2) Latin - Grec - Sports - Musique	Langue 3
Garde alternée ? ☐ Oui	
L'élève a-t-il obtenu une dérogation ?   Oui   Non   Attention la dérogation délivrée par l'Education Nationale n'entra	(Si oui, joindre une photocopie de la dérogation) line pas une dérogation pour les transports
TRANSF	PORT(S) 2013/2014
Point de montée :	
Correspondance éventuelle :	
Distance domicile - établissement (en km) :	
Date et signature du représentant légal Tarif LR	
Code circuit	
Standard Commence	
	Cadre réservé à l'administration

Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports scolaires.

Les destinataires des données sont : les services du Département de la Haute-Savoie et les autorités organisatrices de second rang.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Sous Direction des Transports.

### Villaz a son passé, son histoire.

Les anciens et les nouveaux habitants ont œuvré afin de rendre notre village si agréable à vivre

Afin de préparer le dossier du prochain bulletin municipal, nous vous proposons une enquête adressée aux plus de 20 ans.

Merci de retourner vos réponses en mairie avant le 30 Juin 2013.

Madame, Monsieur	
Vous avez [] entre 20 et 40ans	
[] entre 41 et 65ans	
[] plus de 66ans	
Vous travaillez dans le secteur	
[] primaire: monde agricole	
[] secondaire : monde de l'industrie	e
[] tertiaire : monde de l'administrat	tion et des services
Votre lieu de travail se situe	
[] à moins de 10 kms	
[] entre 11 et 30 kms	
[] plus de 31 km	
Vous travaillez dans l'agglomération	
[] annécienne	
[] genevoise	
[] autre : pouvez-vous précisez	
Vous habitez Villaz depuis	
[] moins de 2 ans	
[] + de trois ans et - de 10ans	
[ ] + de 11 ans et - de 30 ans	
[] plusieurs générations	
Vous êtes villazois :	
[] de naissance	[] par le mariage
[] par choix personnel (de cœur)	[] par la proximité du lieu de travail
[] autres, pouvez-vous préciser	

rencontres...) qui a marqué votre vie dans la commune Vous vous sentez investi à Villaz [ ] OUI [ ] NON Si oui, vous êtes [] bénévole dans une association, pouvez-vous préciser laquelle...... [] professionnel sur la commune [] investi auprès de votre famille et de leur vie quotidienne : grandsparents qui gardent les petits-enfants, services à la personne... [] autre, pouvez-vous préciser ..... Avez-vous une activité de loisirs (sport, culture...) à l'extérieur de la commune ? [ ] OUI [ ] NON oui, pouvez-vous préciser laquelle?..... Si Pensez-vous que l'image des hameaux comme on les connaissait jadis existe encore aujourd'hui? Si oui, comment? Vous pouvez partager quelques instants de vie dans vos quartiers. Les commerces vous semblent-ils adaptés au village? Le patrimoine, pensez-vous bien le connaître ? [ ] OUI [ ] NON Si non, quel(s) élément(s) de ce patrimoine voudriez-vous découvrir dans les prochains bulletins? Pour notre village, auriez-vous un souhait à formuler ?

Habiter Villaz, comme chaque village, c'est avoir des souvenirs, des relations... Acceptez-vous de raconter un ou plusieurs moments (festivités,